



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2022/18

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 1

« Commande publique »

SOUS-DOMAINE : 1.1

« Marchés Publics »

OBJET :

Réhabilitation de l'Aire de loisirs
Avenant n°1 Lot 01 VRD
COLAS france

Le nombre de
conseillers

Municipaux en service
est de : 11

CONVOCATION C.M.

EN DATE DU :
01/07/2022

AFFICHAGE EN DATE

DU : 15/07/2022

**PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE**

DU : 15/07/2022

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION

PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION

LE :

PAR DELEGATION

LE :

(signature)

Prénom NOM

Séance du Conseil Municipal du 13 juillet 2022 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Myriam MECHRAOUI, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Sabrina MAHIEU, Régine SEJALON, Stéphane SAOUMA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Axelle FOUGA

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux en cours de Réhabilitation de l'Aire de Loisirs.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

LOT 1 : COLAS,
LOT 2 : DAVID,
LOT 3 : SUD CHARPENTE

Pour le LOT N°1 (VRD ESPACES VERTS), M. le Maire indique que des prestations n'ont finalement pas été retenues et réalisées par l'entreprise COLAS : Option 5, réfection de chaussée, enduit tricouche et chaperons de mur.

Cette modification du marché implique une moins-value de 8 155,00 euros HT, et doit être approuvée par les membres de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'avenant n°1 pour le Lot n°1 (VRD / Espaces verts) attribué à COLAS, pour un montant en moins-value de 8 155 € HT,

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ces travaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 13 juillet 2022

Le secrétaire de séance

Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON